



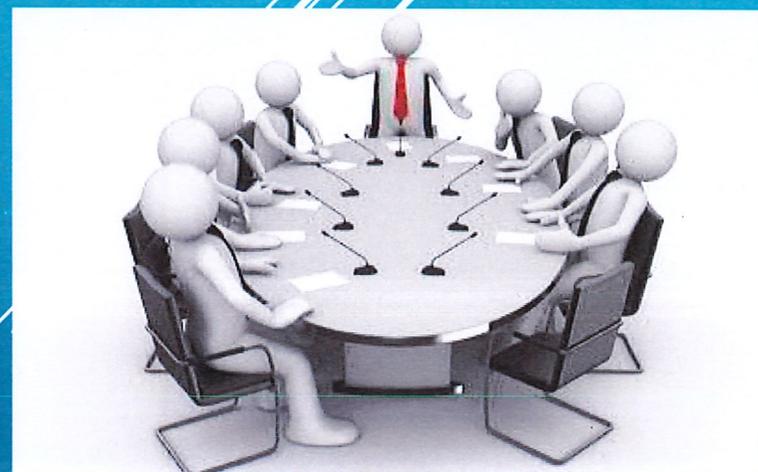
# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

## Procès Verbal

Le Président,



La Secrétaire,



## Ordre du jour :

- ▶
- ▶1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 juin 2024,
- ▶2/ Présentation d'un projet photovoltaïque « En Lune » par un investisseur privé,
- ▶3/ Délibération pour la mise en place d'un bail emphytéotique en lien avec le projet photovoltaïque « En Lune »,
- ▶4/ Délibération pour la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> tranche de travaux visant à l'amélioration de notre éclairage public dans le cadre d'E LUM,
- ▶5/ Délibération pour valider la participation des professionnels dans le cadre de la nouvelle signalétique en leur faveur,
- ▶6/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la signalétique des professionnels,
- ▶7/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant les nouveaux travaux de voirie « Entrée Nord »,
- ▶8/ Délibération pour déterminer le tarif, les assiettes de coupes 2025, ainsi que le règlement d'affouage,
- ▶9/ Délibération en faveur de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde pour lesquels les travaux de préparation sont déjà très largement engagés,
- ▶10/ Délibération pour refacturer à un propriétaire foncier les frais d'entretien de sa propriété qu'il n'effectue pas,
- ▶11/ Présentation et délibération du rapport annuel du SYDOM 2023,
- ▶12/ Délibération pour l'évolution des postes des secrétaires de Mairie dans le cadre de la revalorisation de leur métier,
- ▶13/ Délibération pour renouveler le contrat de la bibliothécaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- ▶14/ Délibération pour renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- ▶15/ Délibération afin de proposer une location annuelle pour une activité hebdomadaire de Tai Chi Chuan le mercredi soir salle des Frères à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- ▶16/ Délibération pour une subvention auprès de la Prévention Routière dans le cadre du label « Ville Prudente » afin de sensibiliser la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacements doux,
- ▶17/ Divers et dernières minutes.

Ouverture de la séance à : 20 h 00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 11                      Quorum : 8

Date de convocation : 19 septembre 2024

Présents :

BRETIN Christian, COLONozET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOuILLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte, ROUX Philippe, FORAS Annie, DAUVERGNE Eliane

Absents excusés :

BOUGAUD Josiane donne procuration à BRETIN Christian

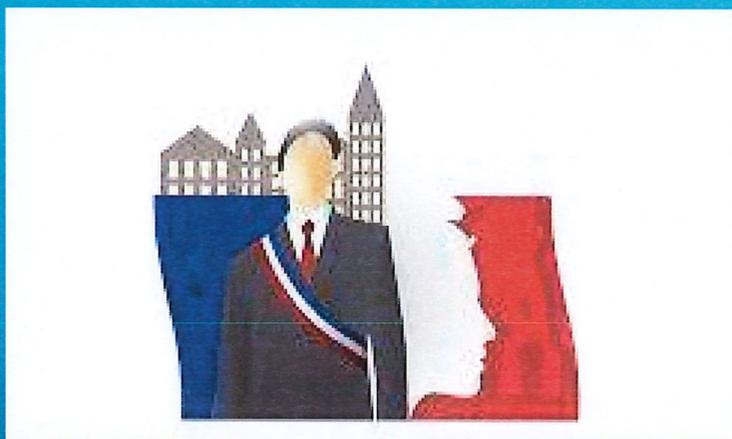
GAUDILLAT Bruno donne procuration à COLONozET Nathalie

SEGON Astrid donne procuration à MENOuILLARD Aline

Président : BRETIN Christian

Secrétaire: COLONozET Nathalie

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil  
Municipal du 28 JUIN 2024



Concernant la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2024, Brigitte Jouffroy déplore l'ajout d'un point à l'ordre du jour après l'envoi des convocations.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération liée à la vente de notre camion municipal ne pouvait exceptionnellement pas attendre le Conseil Municipal de septembre.

Il indique qu'il convient quelquefois de s'adapter à des situations qui méritent une certaine urgence.

## Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

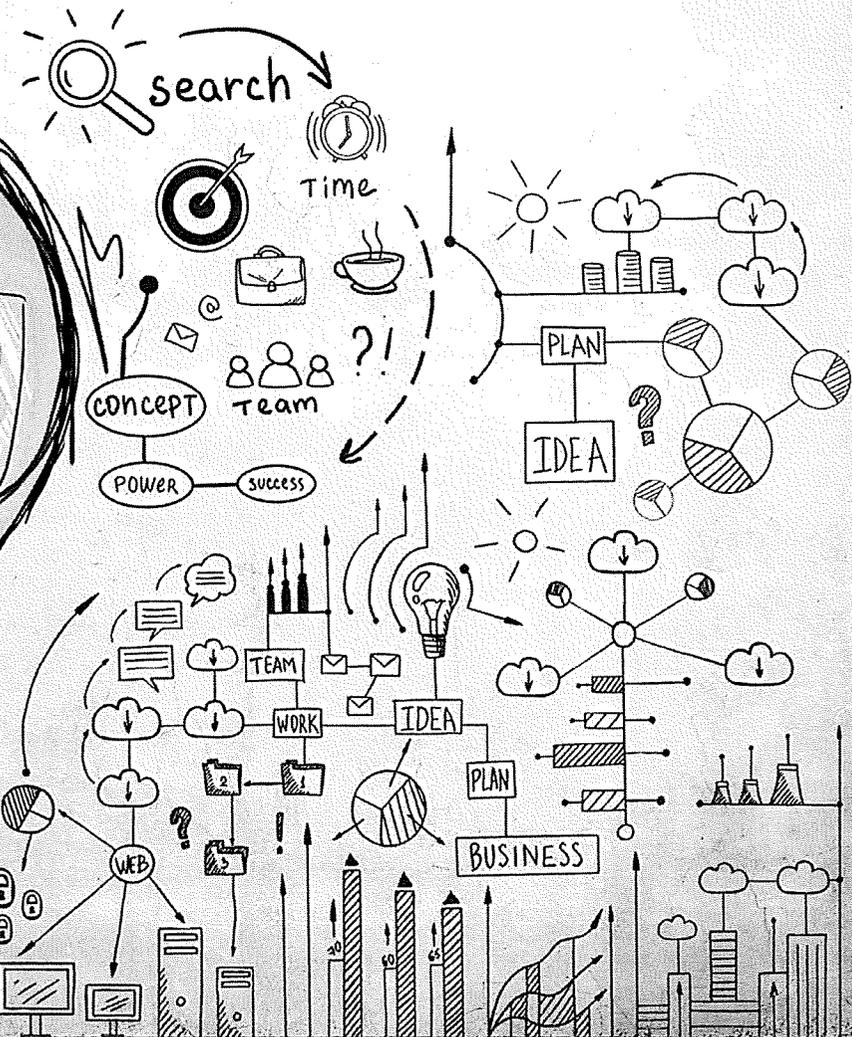
## 2/ Présentation d'un projet photovoltaïque « En Lune » par Monsieur Gérald MOINE, un investisseur privé



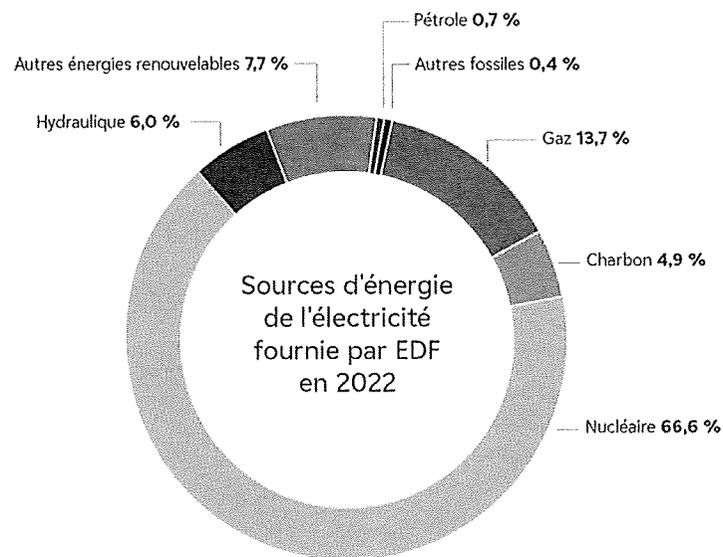
# PROJET PHOTOVOLTAIQUE

COUSANCE

**BUSINESS**  
Idea



# RAPPEL DES SOURCES D'ÉNERGIE DE L'ÉLECTRICITÉ



# EMPLACEMENT

En lune sur zone de captage

- Pas de prélèvement sur les terres agricoles
  - (terres non labourables et qui resteront pâturables)
- Pas de prélèvement sur les terres urbanisables
- Zéro artificialisation
- Pas de pollution visuelle

## CHIFFRE CLÉS

Puissance installée 1MWC

production attendue 1 200 000 Kwh

Consommation équivalent de 400 foyers (hors chauffage)

Environ 2 200 panneaux soit 4 400 M<sup>2</sup> de panneaux

350 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées (par rapport à l'énergie fossile)

# IMPACT ECOLOGIQUE

\* pas de prélèvement sur les terres agricoles ou urbanisables

\* pas d'impact visuel

\* pas d'artificialisation

\* les panneaux n'utilisent pas de terres rares et sont recyclables à plus de 95%

\* compte tenu de la faible surface (5000 m<sup>2</sup>) pas d'impact notoire sur la faune, la flore

\* pas de déforestation

\* Un panneau est neutre en CO<sub>2</sub> en moins de 3 ans, et donc 27 ans d'économies de CO<sub>2</sub>

# POWER PURCHASE AGREEMENT

C'est un contrat d'achat d'électricité conclu entre le producteur et l'acheteur.

Par exemple, la commune, et un ou plusieurs industriels, pourront contractualiser pour acheter l'électricité produite.

Intérêt économique pour les 2 parties, le producteur vend plus cher qu'à EDF le consommateur achète moins cher qu'à EDF.

Intérêt en terme de communication, affichage du label électricité verte, engagement RSE (Responsabilité sociale et environnementale) de l'acheteur..etc

## AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Ce serait le point le plus aboutit d'un projet citoyen, l'énergie « verte » produite à COUSANCE serait consommée à COUSANCE

Permettant aux acteurs locaux professionnels comme particuliers de bénéficier d'électricité « verte » et moins onéreuse

L'électricité est consommée dans un rayon de 2 km, par les adhérents de l'association organisatrice

# INTERET POUR COUSANCE

S'inscrire dans une démarche de transition énergétique

Percevoir un loyer et des taxes

Soutenir l'économie locale les intervenants seront locaux

- héliophoton (savigny en revermont) panneaux, structures et onduleur
- genie civil pour fixation des structures (entreprise de TP et/ou maçonnerie locale)
- cloture (entreprise locale)
- Surveillance alarme
- maintenance

## Remarques des élus :

- Les élus ont longuement échangé avec Monsieur Gérald MOINE.
- Afin que les échanges entre les élus puissent continuer puis délibérer ensuite, Monsieur Gérald MOINE a quitté règlementairement la salle du conseil municipal.

Les principales remarques ont porté sur les points qui constituent les éléments forts du dossier :

- Le projet s'appuie sur la mise en place d'un bail emphytéotique de 32 années.
- La société de Monsieur Gérald MOINE propose un loyer annuel au profit de la commune de 3 000 € indexé sur le prix de l'électricité.
- La commune sera aussi bénéficiaire de divers taxes, dont la taxe foncière.
- Le dispositif permettra de l'autoconsommation au profit de notre commune d'une part, des professionnels d'autre part mais aussi auprès de groupe de particuliers cousançois.
- Le gain estimé avancé par Monsieur Gérald MOINE à l'égard des consommateurs devrait se situer à un niveau de réduction de leur facture d'électricité compris entre 20 et 30 %.

Les interrogations et remarques ont porté sur les points suivants :

- Xavier Rivatton s'interroge sur la nature du terrain qui apparaîtra à l'issue du bail. Il déplore aussi que les panneaux photovoltaïques soient fabriqués en Chine.
- Qu'advient-il du parc photovoltaïque en cas de cessation anticipée d'activité pour Brigitte Jouffroy ?
- Ce projet peut présenter un risque pour notre nappe phréatique car il se situe sur nos puits de captage selon Brigitte Jouffroy. Sur ce point, le Maire lui indique que des projets similaires à l'aplomb de puits de captage ont été autorisés par les autorités préfectorales du Jura car les panneaux photovoltaïques ne présentent aucuns risques avérés de pollution.
- Un bail emphytéotique c'est long, voire très long, selon Brigitte Jouffroy.
- Philippe Roux suggère que le bail soit conclu dès la faisabilité du projet annoncé que ce soit sur le plan technique et financier. Sur ce dernier point, les élus valident cette suggestion.

### 3/ Délibération pour la mise en place d'un bail emphytéotique en lien avec le projet photovoltaïque « En Lune »



# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

4/ Délibération pour la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> tranche de travaux visant à l'amélioration de notre éclairage public dans le cadre d'E LUM



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le cadre du service de l'éclairage public, nous souhaitons poursuivre le changement d'anciennes lanternes énergivores par un équipement moderne en LEDS.

Nous souhaitons également y ajouter quelques lanternes supplémentaires afin d'éclairer des secteurs qui méritent de l'être.

Le SIDEC qui a analysé notre éclairage public, nous propose un programme pour un montant estimatif de 28 832,57 € TTC.

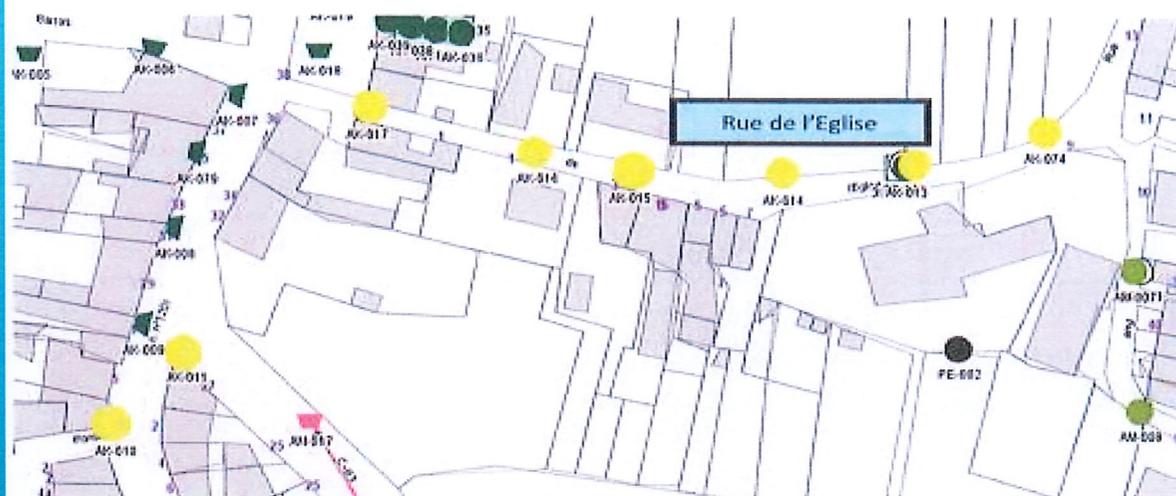
Le SIDEC peut nous aider à hauteur d'une subvention de 50% pour un montant de dépenses plafonnées à 28 832,57 €, soit une subvention de 14 416,29 €.

Ainsi, la part financière de notre collectivité sera de 14 416,29€.

Les planches ci-après vous présentent le programme proposé par le SIDEC.

## COMMUNE DE COUSANCE RVS 4

### Armoire AK



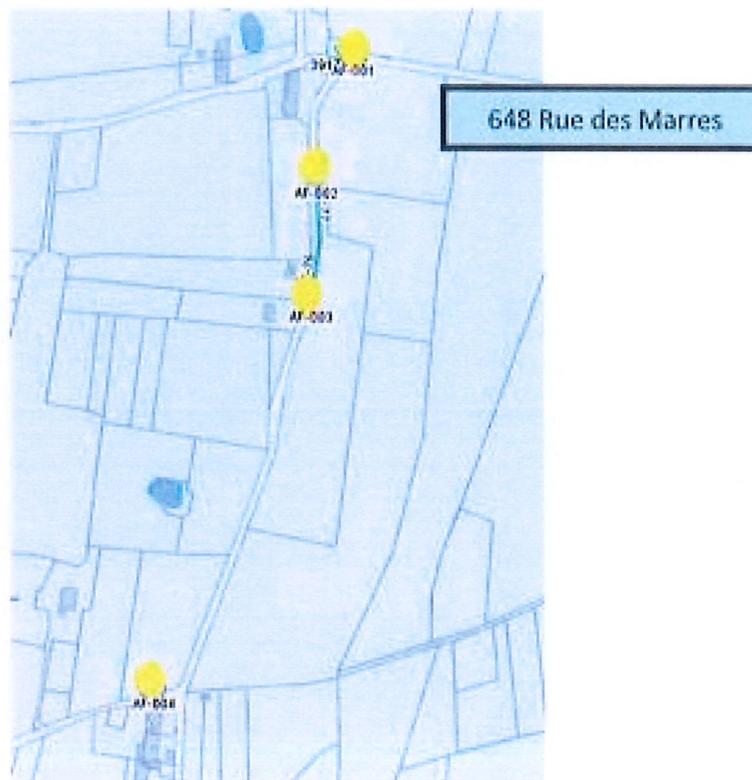
● Pose 8 lanternes LED TECEO , Lanternes existante AK10-AK11-AK74 à reposer en AI ( 2 lanternes)

### Armoire AN-AO



● Pose 5 lanternes LED TECEO

### Armoire AF



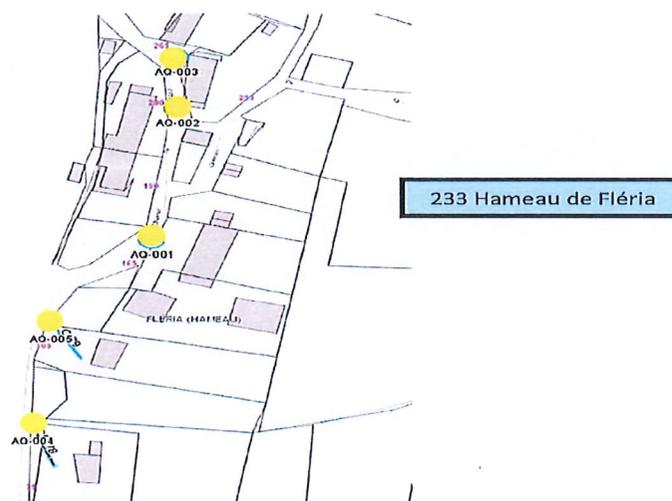
 Pose 4 lanternes LED TECEO

### Armoire AP



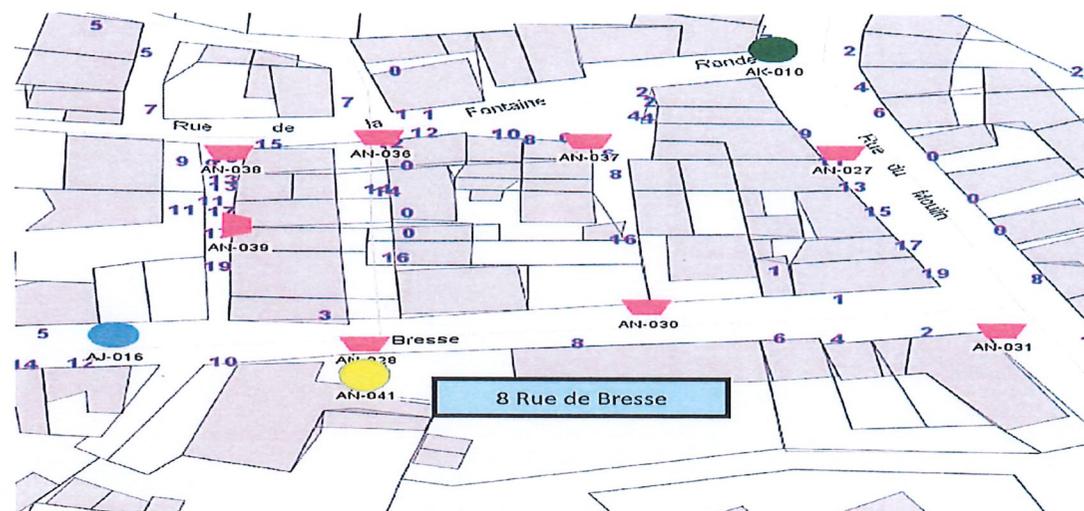
● Pose 6 lanternes LED TECEO

### Armoire AQ



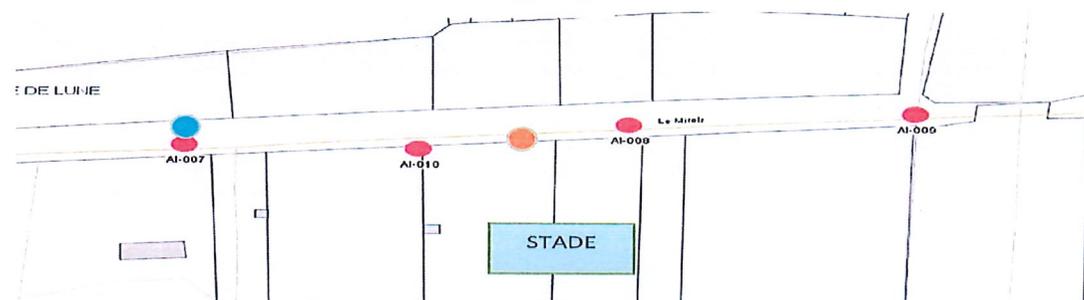
● Pose 5 lanternes LED TECEO

### Armoire AN



● Pose 1 lanterne LED TECEO AN-041 ( coté parking )

### Armoire Ai



● Repose un luminaire coté route ( déposé de AK010)

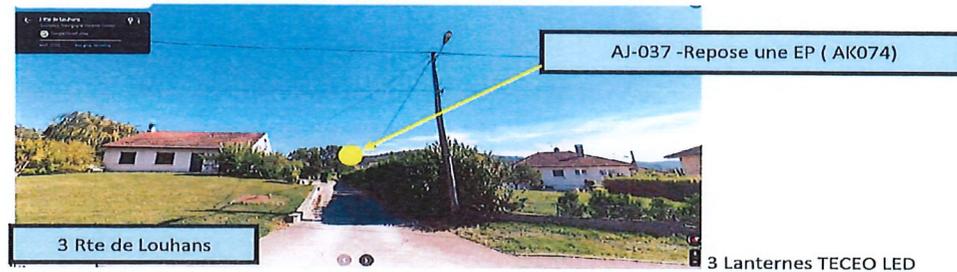
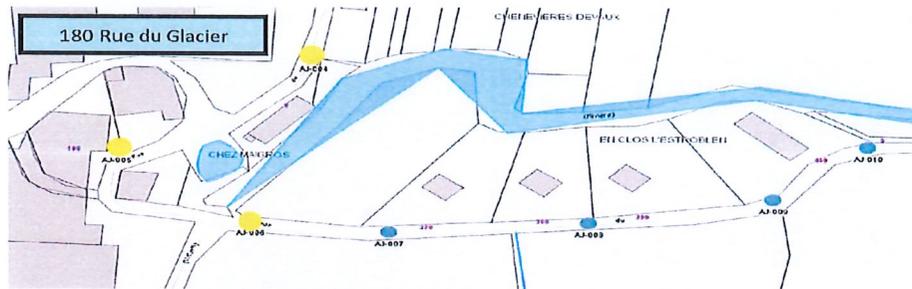
● Repose un luminaire sur support vierge ( déposé de AK011)

**Armoire AL**



- Pose 2 lanternes LED TECEO-1 crosse double -1 coffret pied de mat -dépose 1 EP

**Armoire AJ**



# Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.

## 5/ Délibération pour valider la participation des professionnels dans le cadre de la nouvelle signalétique en leur faveur



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Notre commune a été sollicitée à plusieurs reprises par un certain nombre de professionnels cousançois qui déplorent un manque de signalétique en faveur de leur implantation et aussi sur la nature de leur activité.

Dans le but de solutionner bien légitimement leurs demandes d'une part et d'agir avec la meilleure réactivité d'autre part, nous avons décidé de satisfaire leurs souhaits sans attendre.

Nous avons confié la réalisation de cette communication à l'entreprise MD39 à Balanod.

Ce sont 20 professionnels qui ont répondu favorablement à notre offre.

Ceux-ci sont situés sur les secteurs suivants :

- Route de Fléria
- Route de la Chapelle
- ZA des Vauvres
- Route du Boidel
- ZA de la Grusillonne

Le coût total de l'opération s'élève à 4 229 € HT.

Les implantations de ces signalétiques sont situés aux endroits suivants :

- Carrefour Grande Rue, rue de la Gare



# Passage à niveau route de Fléria



Le coût total de l'opération s'élève à 4 229 € HT.

Sur le plan budgétaire tous les professionnels ont validé une participation financière fixée à 1 404 € du budget de l'opération soit 33,19 %.

La différence sera prise en charge par les fonds publics : commune de Cousance et EPCI Porte du Jura.

Aussi, le coût que nous proposons de facturer aux professionnels sera le suivant :

- Professionnels bénéficiant de deux signalétiques : 72 € (carrefour rue de la Gare et passage à niveau), 19 professionnels
- Professionnel bénéficiant d'une seule signalétique : 36 € (carrefour rue de la Gare), 1 seul professionnel : restaurant de la Gare.

- Brigitte Jouffroy demande qui a déterminé les emplacements des panneaux signalétiques. Le Maire lui répond qu'un ensemble de panneaux remplace le précédent à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de la Gare et qu'un nouveau panneau a été implanté juste avant le passage à niveau en accord avec les professionnels.
- Brigitte Jouffroy indique qu'elle trouve les panneaux assez petits.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

6/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura concernant la signalétique des professionnels



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le cadre de la signalétique que nous avons créée en faveur des professionnels cousançois, située :

- Carrefour Grande Rue / Rue de la Gare
- Passage à niveau route de Fléria

Le budget de cette opération s'élève à 4 229 € HT.

Dans ce cadre, nous sollicitons la Communauté de Communes Porte du Jura en vu d'obtenir un fonds de concours qui s'élève à 1 409 €. Le coût résiduel pour la commune sera de :

- Participation des professionnels : 1 404 €
- Participation de la CC Porte du Jura : 1 409 €
- Reste à charge pour la commune : 1 416 €

- Christian Bretin indique que si la Communauté de Communes Porte du Jura n'accepte pas le fonds de concours, la commune prendra en charge la somme de 1 409,00 €.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

7/ Délibération pour demander un fonds de concours auprès de la  
Communauté de Communes Porte du Jura concernant les  
nouveaux travaux de voirie « Entrée Nord »



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le cadre de la finalisation du chantier « Entrée Nord », la bande de roulement en enrobé qui a été mise en œuvre depuis la rue des Carrières jusqu'au droit de la Mairie a été réalisée par la société EUROVIA au printemps 2024.

Le budget de cette opération s'élève à 31 993,61 € HT.

Cette voirie se situant au sein de la compétence voirie intercommunale, mais réalisée en dehors du marché Porte du Jura sur les critères de date d'une part et d'entreprises réalisatrices d'autre part, ne permet pas la prise en charge totale par la Communauté de Communes Porte du Jura.

La Communauté de Communes nous propose un fonds de concours de 13 000 €.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

8/ Délibération pour déterminer le tarif, les assiettes de coupe 2025,  
ainsi que le règlement d'affouage



Monsieur Daniel Lievin présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131,55 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, Baptiste LAC, notre Agent Patrimonial de l'ONF, nous propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ainsi que les paysages.

L'assiette des coupes que nous proposons pour l'exercice 2025-2026 se rapporte aux parcelles suivantes : 11a, 12a, 14a, 17r, 31 a.

Toutes ces parcelles seront proposées pour du chauffage et de la gestion de grumes :

- Parcelle 11a de 6 hectares
- Parcelle 12a de 2,43 hectares
- Parcelle 14a de 4,28 hectares
- Parcelle 17r de 3,99 hectares
- Parcelle 31a de 1,05 hectares

Notre commune propose cette année 2024-2025 le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) concernant les parcelles 8a, 20r, 24a et 24a1 à l'affouage sur pied pour un cubage total de 244 m<sup>3</sup>. Ces parcelles avaient été proposées et délibérées en 2023 pour l'affouage de cette année.

Pour cette campagne 2024, la commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage.

- ▶ Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères par affouagiste.
- ▶ Fixe le montant de la taxe d'affouage à 100.00 € par affouagiste.
- ▶ Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2025.

Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

- Brigitte Jouffroy fait remarquer que le nombre d'affouagistes est faible et qu'il convient de réfléchir à des moyens qui pourraient inciter à en augmenter le nombre.
- Daniel Liévin précise que ces affouagistes sont nécessaires à l'entretien et à la pérennité de notre forêt communale.

# Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.

9/ Délibération en faveur de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde pour lesquels les travaux de préparation sont déjà très largement engagés



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Le PCS est un plan qui contribue à l'échelle communale à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Le PCS est un document qui constitue un relai entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Sur les 492 communes jurassiennes, 447 communes ont jusqu'à mars 2025 pour actualiser ou élaborer leur PCS.

- Le comité de pilotage s'est mis en place tout dernièrement pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de Cousance. Il a été réalisé à l'initiative et sous la responsabilité du Maire qui a constitué et présidé un comité de pilotage chargé de collecter des informations communales nécessaires à l'élaboration de ce document.

Ce comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises en septembre afin de rédiger le corps principal de ce document.

Les travaux de finalisation vont se poursuivre afin que le PCS cousançois soit opérationnel courant octobre 2024.

Constitution du comité de pilotage de Cousance :

Christian BRETIN – Maire, Eliane DAUVERGNE – Adjointe, Cécile LAMBERT – Secrétaire de Mairie, Mickaël PERROT – Responsable du Service Technique.

Nous vous présentons ci-après uniquement les chapitres de ce PCS afin que chacune et chacun puisse mesurer la précision et la complétude de notre futur PCS.

# COMMUNE DE COUSANCE



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

EDITION OCTOBRE 2024

# 1 - Préambule

**Contenu :**

**Page 1 Présentation de la commune de Cousance**

**Page 2 Enjeux sociaux de la commune de Cousance**

**Page 3 Liste des personnes fragiles de la commune de Cousance**

**Page 4 Enjeux économiques de la commune de Cousance**

## **2 - Organisation communale de crise**

**Contenu :**

**Page 5 et 6      Modalités de  
déclenchement du PCS**

**Pages 7 à 9      Schéma d'alerte des  
responsables communaux**

**Pages 10 à 12   Poste de Commandement  
Communal**

## **3.-. Alerte et information de la population**

**Page 14 et 15** Alerte de la population -  
Organisation

**Pages 16 à 19** Circuits d'alerte

**Page 20 à 23** Exemples de messages  
d'alerte

## 4 - Risques recensés

### Risques naturels

Page 25	Inondation liée à la pluviométrie ou aux crues
Page 26	Noige / verglas
Page 27	Tempête
Page 28	Canicule et chaleur extrême
Page 29	Grand froid
Page 30	Séisme
Page 31	Radon

### Risques technologiques

Page 32	Transport routier de matières dangereuses (TMD)
Page 33	Incendie en agglomération
Page 34	Panne d'alimentation en eau potable
Page 35	Panne de la station d'épuration
Page 36	Chute de ligne électrique HT - MT
Pages 37 et 38	Transport de gaz HP
Page 39	Découverte d'engins de guerre
Page 40	Transport de personnes
Pages 41 et 42	Accident industriel
Page 43	Chute d'aéronef

### Risques sanitaires

Page 44	Pandémie
Page 45	Crise sanitaire
Page 46	Epizootie

### Risques sociaux

Page 47	Grands rassemblements
Page 48	Terrorisme

## **5 - Moyens et Ressources recensés**

**Page 50** Annuaire des personnes ressources - Elus

**Page 51** Annuaire des personnes ressources – Personnel communal

**Page 52 et 53** Annuaire des personnes ressources – Secteur privé

**Page 54** Liste des lieux d'hébergement et d'accueil

**Page 55** Liste des matériels détenus par les services communaux

## **6 – Fiches Action - Réflexe**

**Contenu :**

**Responsables de l'organisation de crise**

**Page 57 et 58 Fiche action Directeur des Opérations de  
Secours**

**Page 59 et 60 Fiche action Responsable des Actions  
Communales**

**Page 61 à 65 Fiche action Logistique : les responsables  
économie et secrétariat**

**Page 66 à 71 Fiche action Soutien de la population : alerte  
population – hébergement – ravitaillement – retour à la  
normale**

## **7 – Documents de gestion de crise**

**Page 73** Fiche de déclenchement du PCS

**Page 74** Fiche d'émargement des membres du PCC

**Page 75** Fiche de gestion des actes

**Page 76** Journal de suivi de crise : journal d'appels

**Page 77** Modèle d'arrêté municipal – Voirie

**Page 78** Modèle d'arrêté municipal – Réquisition

**Page 79** Modèle d'arrêté municipal – Péril imminent

**Page 80 à 83** Conventions Gedimat et EMDE

**Page 84** Gestion d'un lieu d'hébergement

**Page 85** Entrées / sorties d'un lieu d'hébergement

**Page 86 et 87** Déclaration de catastrophe naturelle

**Page 88** Mallettes PCS

**Fiche 6.7** Hébergement de la population

**Fiche 6.8** Ravitaillement de la population

**Fiche 6.9** Retour à une situation normale

## 8 - Annexes

**Page 90 et 91** Annuaire de crise (services officiels et de secours)

**Page 92** Liste des personnes fragiles

**Page 93** Liste des établissements sensibles

**Page 94** Recensement des matériels détenus par les entreprises

**Page 95** DDRM

**Page 96** DICRIM

**Page 97** Arrêtés Préfectoraux

**Page 98 à 102** Le cadre réglementaire et juridique

**Page 103 à 109** Dossier Croix Rouge

**Page 110** Dossier « CNIL »

**Page 111** PPMS des écoles de Cousance

**Page 112** Sécurisation des lieux

1/ Les travaux largement engagés concernant ce PCS doivent être aujourd'hui délibérés.

2/ Lorsque le PCS sera finalisé, il sera expédié auprès de la Préfecture qui devra techniquement le valider.

3/ Si le PCS est conforme un arrêté municipal sera rédigé.

4/ Dès lors il deviendra opérationnel : il sera consultable en Mairie en version papier mais il pourra être mis en ligne dans un deuxième temps après avoir supprimé les téléphones et les adresses mails des élus et des salariés municipaux.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

10/ Délibération pour refacturer à un propriétaire foncier les frais d'entretien de sa propriété qu'il n'effectue pas



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le cadre de la gestion de l'environnement personnel de nos concitoyens, certains d'entre eux font notoirement preuve de négligences.

Celles-ci sont de nature à procurer un désagrément visuel d'une part vis-à-vis des autres habitants et notamment de leurs voisins, mais ces situations qui restent toutefois exceptionnelles génèrent de vrais risques qui portent sur le risque incendiaire et sur des faunes indésirables d'autre part.

L'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales procure à la collectivité la possibilité de demander au propriétaire concerné de réaliser des travaux de nettoyage de son terrain dans un délai imparti.

A défaut de réalisation à la date indiquée dans l'arrêté, notre collectivité pourra faire procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais de la personne incriminée.

Dans ce cadre, la collectivité règle l'entrepreneur qui a réalisé les travaux puis refacture les frais à la personne concernée.

- Brigitte Jouffroy aurait préféré que la facture des travaux soit envoyée directement au propriétaire par l'entreprise. Le Maire lui répond que ce n'est pas la procédure de l'article 22-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Philippe Roux indique que l'application de l'article 22-13 est sûrement inapplicable si le propriétaire s'oppose.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

## 11/ Présentation et délibération du rapport annuel du SYDOM 2023



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

## Chiffres clés

Bac bleu : 13 990 tonnes collectées en baisse de 3 %

Bac gris : 45 590 tonnes collectées en baisse de 3 %

Déchetterie : 45 603 tonnes collectées en baisse de 2 %

### Contenu du bac gris d'un jurassien en 2023 :

171 kgs par habitant dont 31 % de déchets incinérables (rejets conformes), mais des marges de progrès très importantes existent car les bacs gris contiennent :

- 38 % de déchets compostables
- 22 % de déchets recyclables,
- 3 % d'emballage verre
- 6 % déchetterie

69 % de déchets bac gris devraient d'être valorisés vers d'autres filières

Précisément concernant les bacs bleus, la moyenne s'établit à 52 kgs par habitant mais 28 % de ces déchets sont inappropriés au bac bleu.

Le SYDOM du Jura représente 266 597 habitants répartis sur les 492 communes jurassiennes.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés sont traités par 5 SICTOM:

- SICTOM de Lons le Saunier : 15 080 tonnes,
- SICTOM Jura Est : 8 277 tonnes,
- SICTOM de Dole : 12 216 tonnes,
- SICTOM du Haut Jura : 8 819 tonnes,
- SICTOM Terre d'Emeraude : 1 211 tonnes.

## Le bilan comptable de l'exercice

### Le fonctionnement :

\* Les dépenses s'établissent à hauteur de 23 315 756€

Le traitement des ordures ménagères et le tri représentent 39 % de la dépense.

\* Les recettes s'établissent à hauteur de 25 476 965 €

Les adhérents participent à hauteur de 33 % des recettes.

### L'investissement :

\* Les dépenses s'établissent à 6 976 292 € dont 22,5 % représentent le capital des emprunts.

\* Les recettes sont de 7 698 195 €.

Elles sont composées de l'autofinancement, du remboursement de la TVA et des amortissements).

- Philippe Roux déplore que le ramassage des containers ne se déroule que deux fois par mois au lieu d'une fois par semaine alors que la redevance n'a pas diminué. Pour cela, il affirme qu'il s'opposera.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Philippe Roux).**

## 12/ Délibération pour l'évolution des postes de secrétaire de Mairie dans le cadre de la revalorisation de leur métier



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Les dispositions de la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 et de ses décrets d'application visent à revaloriser le métier de secrétaire de Mairie et à apporter de nouvelles garanties d'évolution du métier.

Tout d'abord l'intitulé du poste de secrétaire de Mairie est requalifié en « Secrétaire Générale de Mairie » (SGM) pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Il ne peut y avoir deux emplois de secrétaire de Mairie au sein d'une même commune.

En lien avec l'ancienneté dans le métier, c'est Aurélie GUILHEM que nous avons proposé à la promotion interne hors quota.

La commission employeur qui s'est tenue le 20 septembre dernier a validé l'inscription d'Aurélie GUILHEM au titre de Rédacteur Territorial exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie au titre de l'année 2024.

Dans le cadre de cette nomination la procédure à suivre est la suivante :

- Création du poste en Conseil Municipal avec délibération qui fait apparaître le grade de Rédacteur Territorial au sein de la Mairie de Cousance avec un temps hebdomadaire d'activité de 35 heures,
- Déclaration de la création de ce nouvel emploi sur le site « Emploi Territorial »,

- Les critères annoncés par le maire pour retenir Aurélie Guilhem comme Secrétaire Générale de Mairie ont porté sur l'ancienneté de son poste, du métier et le temps hebdomadaire soit 35 heures.
- Brigitte Jouffroy indique que le temps hebdomadaire d'activité ne doit pas prévaloir. Le Maire lui répond qu'il est d'accord avec sa remarque.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

## 13/ Délibération pour renouveler le contrat de la bibliothécaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Marine Berthaud est engagée pour assurer les fonctions de bibliothécaire en qualité d'Adjoint du Patrimoine dans la catégorie hiérarchique C. La durée de service hebdomadaire est fixé à 8 heures.

Son contrat a pris fin le 31 août 2024.

Nous proposons de le renouveler pour une durée de 1 an et il prendra donc fin le 31 août 2025.

Les missions et responsabilités confiées à Marine Berthaud sont principalement les suivantes :

- assurer les permanences d'ouvertures de la bibliothèques,
- gérer totalement la bibliothèque.

Les horaires de travail sont les suivants :

Mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Des déplacements sont possibles pour de la formation et aussi vers la médiathèque de Lons le Saunier.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

# 14/ Délibération pour renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Le Contrat Unique d'Insertion de 7 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 31 août 2024.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 1er septembre 2024, pour une « Activité Citoyenne » de 7 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont prises en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

15/ Délibération afin de proposer une location annuelle pour une activité hebdomadaire de Tai Chi Chuan le mercredi soir salle des Frères à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Madame Katy Goy détient le grade d'éducatrice sportive obtenu au CREPS de Poitiers qui lui permet d'enseigner l'activité du Tai Chi Chuan.

Madame Katy Goy nous a sollicités en juin 2024 en vue d'obtenir une salle municipale afin de dispenser son activité.

Au regard de ses disponibilités et du nombre extrêmement restreint des candidats à cette activité nouvelle, nous lui avons proposé la grande salle des Frères à titre gracieux.

Aujourd'hui, Madame Goy a créé une association régie par la loi 1901 dénommée Tai Chi Cousance.

10 membres adhèrent actuellement à cette nouvelle association.

Madame Goy souhaite que cette activité soit maintenue à la salle des Frères le mercredi de 17h15 à 20h00 sur la base de 30 à 32 semaines chaque année.

Avec l'objectif qui est celui de l'équité et de l'homogénéité au regard des autres associations que nous hébergeons, nous proposons à Madame Goy une location annuelle limitée à 100 € la première année.

Ce loyer annuel extrêmement modéré est en cohérence avec la faiblesse des moyens financiers dont dispose cette association.

Il est prévu d'actualiser le loyer en 2025 à la lumière de l'effectif et de la trésorerie de l'association Tai Chi Cousance.

Cette nouvelle association pourra être éligible à l'aide financière aux associations que nous octroyons dans le cadre des subventions annuelles.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Philippe Roux).**

16/ Délibération pour une subvention auprès de la Prévention Routière dans le cadre du label « Ville Prudente » afin de sensibiliser la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacements doux



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Notre adhésion au label « Ville Prudente » nous facilite la mise en place d'actions de sensibilisation auprès d'un large public qui peut être constitué par des seniors mais aussi vers des collaborateurs d'entreprise de notre territoire.

Cette adhésion nous permet également d'avoir accès à des webinaires d'informations concernant la prévention routière.

Cette année l'association reconduit son challenge d'éducation routière en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. L'objectif est de sensibiliser les élèves de la classe primaire de CM2 de Cousance aux modes de déplacements doux et de leur permettre de valider également l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

L'école de Cousance est désireuse de faire profiter ses élèves de cette expérience.

Aussi il est demandé à notre commune le versement d'une subvention de 150 € pour la classe de CM2 de Cousance.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote  
l'unanimité.**

## 17/ Divers et dernières minutes



## Transfert de l'eau :

Malgré la volonté de la Communauté de Communes Porte du Jura de transférer notre gestion de l'eau communale auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités préfectorales ont rejeté cette demande de transfert.

La Préfecture a considéré que plusieurs étapes devaient être franchies notamment la présentation du dossier de transfert dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Comme cela nous avait pourtant été demandé, nous avons délibéré en juin 2024 favorablement en faveur de ce transfert. Celui-ci se fera donc le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Village d'Avenir :

Le Maire reprecise les éléments du dossier « Village d'Avenir ». Ainsi notre commune lauréate à ce dispositif pourra bénéficier des aides et des supports de l'état sur le plan de l'ingénierie, de la technique et aussi des finances. Le Maire rappelle que ce grand projet consiste à procéder à l'aménagement de la Place du Marché, tout comme celui de la Grande Rue centrale.

Le dispositif « Village d'Avenir » prévoit la communication, la collaboration et les échanges avec les Cousançois. Cette approche fondamentale est nécessaire afin de mettre en œuvre ce projet avec la meilleure pertinence. Dans ce cadre, deux réunions de concertation auprès de la population ont déjà été réalisées : l'une à destination des particuliers et l'autre à destination des commerçants de la grande rue. Les échanges ont été fructueux et nourris.

Brigitte Jouffroy regrette que les élus n'aient pas été convoqués à ces réunions. Seul l'exécutif municipal avait été convié.

### **Notre local commercial vacant au 46, Grande Rue (ex cabinet vétérinaire):**

Un candidat est actuellement en pourparlers pour reprendre le local en faveur d'une activité nouvelle. Les démarches en cours sont actuellement orientées favorablement.

### **Local professionnel communal 29, Rue de Bresse :**

M. Zubric souhaite réduire son activité et souhaite par conséquent n'utiliser que l'ex local du service technique.

Ainsi, le vaste bâtiment (rouge) sera libre à la location tout prochainement.

### **Nouveau terrain engazonné :**

Ce futur terrain engazonné viendra remplacer l'ex terrain ensablé inadapté et inopérant.

Les travaux nécessaires pour réaliser ce nouveau stade à destination des jeunes footballeurs essentiellement débuteront début octobre. Un dispositif afin de l'éclairer est prévu.

## L'éclairage du stade :

Le système d'éclairage du terrain de foot principal est aujourd'hui défaillant.

Les ampoules allogènes actuelles sont énergivores, pas toujours performantes et très onéreuses.

Aussi, il convient d'envisager un éclairage nouveau plus performant, économique à travers le dispositif éclairage leds.

Une étude a été commanditée auprès d'un éclairagiste professionnel par l'intermédiaire des établissements Jaillet.

Cette situation est aujourd'hui assez embarrassante car elle interdit à l'Entente Sud Revermont d'engager des matchs en nocturne.

C'est la raison pour laquelle ce projet doit rapidement se solutionner.

Un budget assez conséquent, sans doute supérieur à 20 000 € est à prévoir qu'il conviendra de mutualiser avec la Communauté de Communes Porte du Jura mais aussi vers d'autres organismes comme Jeunesse et Sports et le district du foot notamment.

## Salle du DOJO :

Les travaux visant à supprimer les fuites d'eau lesquelles altèrent les tapis sont en passe d'être réalisés dans les tout prochains jours.

Dès lors, les nouveaux tapis qui ont été acquis tout dernièrement pourront être mis en place en faveur des arts martiaux.

## Projet d'implantation d'une MECS :

Le Président du Conseil Départemental souhaite l'implantation d'une Maison d'Enfants à Caractère Sociale à Cousance.

La situation géographique de notre commune d'une part, la présence d'une école d'autre part et enfin la présence de commerce et d'autres commodités rendent ce projet pertinent pour les autorités du département.

La superficie nécessaire à l'élaboration d'une telle structure est de 3 000 m<sup>2</sup>. Notre commune n'étant pas propriétaire d'un tènement adapté, c'est vers un propriétaire privé que s'orientent les négociations.

Il est prématuré aujourd'hui d'affirmer que ce projet pourra aboutir au sein de notre commune.

Ce projet n'a pas manqué de susciter des réactions au niveau des élus. Certains étant favorables à l'élaboration de celui-ci au regard de sa dimension sociale, d'autres faisant apparaître des craintes en lien avec une population nouvelle quelque fois difficile.

## Travaux de voirie intercommunale :

Les travaux de voirie pris en charge financièrement par notre Communauté de Communes Porte du Jura se réaliseront début octobre 2024.

Ils concerneront précisément : l'aménagement de la voirie de la ZA des Vauvres, d'une petite partie de la nouvelle rue Louis Lautrey et le curage des fossés route de Fléria et route de la Chapelle.

## Bâtiment de la Gare :

Le bâtiment de la gare est aujourd'hui convoité par les associations sociales locales que sont le Secours Catholique et l'Association Familiale. Des discussions sont en cours entre les présidents d'associations, les élus de la Communauté de Communes Porte du Jura ainsi que les élus cousançois.

Si ces implantations se réalisent des travaux intérieurs préalables conséquents devront être réalisés par les demandeurs mais non par notre commune. Si ces projets aboutissent, nous souhaitons que les nouveaux locataires s'acquittent chacun d'un loyer au profit de la commune.

## Commissions municipales :

Le Maire indique que plusieurs commissions se dérouleront prochainement. C'est le cas des commissions travaux, animation, environnement et finances.

***Séance levée à 00h15.***